

Exhortation pour susciter l'esprit mutualiste

Chers frères et sœurs,

Les pages qui vont suivre vous présentent le Rapport Annuel du Centre de Gestion des risques et d'Accompagnement Techniques des Mutuelles de Santé (CGAT) au cours de 2013. Elles se réfèrent essentiellement à la mutuelle de santé. La sagesse de plusieurs cultures inculque la valeur de la solidarité. Si en français on dit « l'union fait la force », bon nombre d'ethnies en Afrique exprime le même message par ces proverbes : « un seul doit ne peut pas laver la figure », « une seule main ne peut pas dépecer un éléphant », « la solitude n'est bonne que devant un plat des bananes ».

L'histoire nous apprend que la vie de l'individu et des communautés est une lutte constante et courageuse contre toute forme de maladie. La maladie fait tomber nos fausses sécurités, elle remet parfois en cause nos motivations, elle provoque une révision de nos idées sur la vie. Voilà qui justifie notre combat pour la promotion du mouvement mutualiste de santé dans la mesure où il se propose de nous éviter de gérer la santé de façon isolée mais de façon solidaire et communautaire. La mutuelle de santé invite, en effet, aussi bien la population en général que les malades en particulier, le personnel soignant, les structures médicales et le pouvoir régulateur, l'Etat, à revisiter leur manière de se comporter vis-à-vis de la santé. C'est donc toute une école à caractère religieux et humanitaire.

Dans son objectif fondamental, la mutuelle de santé éduque la population au sens de la solidarité et de la prévoyance : je paierai, je ne tomberai peut être pas malade, mais mon argent pourrait aider une autre personne qui nécessitera des soins très coûteux. Je tomberai brusquement malade, d'une façon inattendue, heureusement mon adhésion à la mutuelle me permettra de me faire soigner urgemment. La mutuelle entend favoriser une santé de meilleure qualité et une plus grande accessibilité aux soins de santé. L'accompagnement assuré par le projet mutualiste tant sur le plan structurel qu'hygiénique et la prise en charge familiale sont autant d'éléments qui induisent des comportements qui, au terme, améliorent l'environnement sanitaire et donc la qualité de la santé. La mutuelle encourage le personnel médical à s'appliquer à la déontologie de sa profession. Dans le projet mutualiste, en effet, le médecin doit se préoccuper d'abord de la qualité des soins et de l'accessibilité plus large pour la même qualité. Aussi s'interdit-il de faire des diagnostics de complaisance et des ordonnances utilitaristes. Outre le médecin, c'est tout le personnel soignant qui est interpellé, notamment dans la promotion de l'accueil, de la disponibilité et de l'attention. Enfin, la mutuelle conduit à une mise au point de l'organisation et du fonctionnement du système sanitaire. En effet, le système mutualiste de santé invite le pouvoir régulateur, l'Etat, à promouvoir une cartographie sanitaire susceptible de répondre aux intérêts du peuple et non aux visées électoralistes ; à faire appliquer une stricte articulation hiérarchique entre diverses entités destinées à administrer les soins de santé évitant ainsi la confusion et l'anarchie au sein des zones de santé ; à apporter un appui financier destiné à améliorer la santé de sa population, gage d'un développement sain et durable du pays.

La mutuelle de santé : c'est nous mettre ensemble pour une meilleure santé, accessible à tous. En mettant à votre disposition ce Rapport, nous voudrions vous inviter non seulement à le lire et à le diffuser, mais à faire passer son message dans la vie concrète. Le bien est par nature contagieux car il se partage.

Kinshasa, 19-07-2013
MBUKA Cyprien, cism
Evêque de Boma
PCA du CGAT National